



Techniciennes et techniciens en travail social

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#)!

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche des techniciennes ou des techniciens en travail social pour occuper un surcroît et des remplacements à temps plein et à temps partiel afin de contribuer activement à la réussite de TOUS ses élèves.

Être technicienne ou technicien en travail social au CSSDM, c'est

- Travailler au sein du plus grand réseau d'écoles de la métropole, accessible en transport en commun
- Avoir la possibilité de choisir votre secteur géographique dans le territoire du CSSDM
- Accéder à des formations permettant le développement professionnel, selon l'emploi occupé
- Avoir une conciliation entre le travail et la vie personnelle: occupez un emploi de jour ou de soir, du lundi au vendredi, adapté à vos disponibilités (selon le poste).
- Bénéficier des avantages sociaux de la fonction publique (fonds de pension à prestations déterminées, assurances collectives, vacances, etc.), déclinés selon l'emploi occupé*
- Avoir la possibilité de 4 semaines de vacances, après seulement une première année à l'emploi du CSSDM (selon le poste)
- Bénéficier de rabais corporatifs pour les employés (activités physiques, santé et bien-être, activités sociales, transport, assurances, téléphonie, lunetterie, informatique)

*des conditions liées à la convention collective s'appliquent

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consultez la [carte des territoires](#).

Rôle et responsabilités

Sous l'autorité du supérieur immédiat, le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à aider, au moyen de techniques appropriées à l'assistance sociale, les élèves et les parents sur des problèmes tels que: l'absentéisme, les troubles de comportement, les problèmes familiaux afin de soutenir la motivation à la fréquentation scolaire.

Plus particulièrement cette personne est notamment responsable de :

- Assurer un lien entre les divers intervenants de l'école ou du centre et les parents notamment en leur communiquant des informations d'ordre scolaire, en les renseignant sur les ressources disponibles dans le milieu, en agissant comme médiateur auprès des parents et des organismes communautaires et ce, dans le but de faciliter la réussite scolaire de l'élève et de faciliter l'intégration socio-scolaire des élèves.
- Rencontrer, dans le cadre de ses fonctions, les parents à l'école ou à domicile afin de les encourager et de les sensibiliser en vue d'améliorer l'apprentissage de leurs enfants. Assurer un suivi de dossier avec les parents.
- Recueillir et colliger les renseignements obtenus suite à des enquêtes auprès du personnel de l'école ou du centre, de la Commission scolaire, de l'élève et de la famille. Synthétiser l'ensemble des données du problème et proposer des solutions.

- Participer à des études de cas et à la résolution de problème en collaboration d'une équipe multidisciplinaire.
- Susciter et maintenir, par des actions concrètes de motivation, la participation des élèves aux activités étudiantes et sportives de l'école ou du centre. Agir comme un modèle pour encourager les élèves à s'épanouir et à s'accomplir dans un milieu favorable à la réussite.
- Agir à titre de personne ressource auprès de l'équipe école ou de l'équipe-centre et des parents afin de favoriser une meilleure compréhension du milieu et des problèmes reliés à la pauvreté et une compréhension mutuelle du tissu social et culturel.
- Collaborer, au besoin, avec la Chambre de la Jeunesse, notamment en préparant des rapports présentenciers. Lorsque nécessaire, témoigner en Chambre.
- Concevoir et établir, seule ou en collaboration, un plan d'intervention social et voit à sa mise en application en utilisant principalement les techniques de support et de modification du milieu.
- Maintenir des contacts réguliers avec différents organismes de la Commission et de l'extérieur, principalement afin d'obtenir les renseignements recherchés et les services appropriés ou afin de pouvoir référer aux organismes concernés les cas qui ne relèvent pas de la juridiction de la Commission.
- Accomplir, sur demande, toute autre tâche connexe à sa fonction.

Qualifications requises – Correspondre à l'un des 3 profils suivants :

Profil 1 : Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de travail social

Profil 2 : Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal de premier cycle d'une durée de 3 années (Baccalauréat) dans l'une des disciplines suivantes :

- Travail social
- Service social

Profil 3 : Être titulaire d'un des diplômes suivants :

- Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'intervention en délinquance ou en techniques d'intervention en criminologie
- Diplôme universitaire terminal de premier cycle d'une durée de 3 années (Baccalauréat) en criminologie

ET

- Détenir au moins 700 heures d'expérience, en intervention auprès des jeunes ou des adultes, et ce, au cours des 5 dernières années (attestation requise)*

** Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, l'[évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec](#) est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).*

**Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.*

Rémunération et conditions de travail

Taux horaire variant de **27,71\$ à 39,88\$/heure** selon votre scolarité et vos expériences de travail.

*Les attestations d'expérience pertinentes à la fonction doivent être déposées au plus tard 30 jours suivant l'entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit rétroactif. Ces attestations doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

Autres informations

- **Processus de sélection** : entrevue de sélection et test écrit en lien avec les fonctions principales du poste
- **Date d'entrée en fonction** : dès que possible

Pour postuler

Cliquez ici pour déposer votre candidature et contribuer à la mission éducative du plus grand Centre de services scolaire au Québec : <https://atlas.workland.com/work/71681/techniciennes-et-techniciens-en-travail-social?source=AMEQ>

Date limite pour postuler : vendredi 16 janvier à 23h59



Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la [Loi sur la laïcité de l'État](#) (la « LLÉ ») ainsi que depuis le 30 octobre 2025 à la [Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives](#) (la « LRL »). La LLÉ et la LRL prévoient notamment que le CSSDM respecte la laïcité de l'état et ses principes, incluant la séparation de l'état et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes, dont l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la liberté de conscience et la liberté de religion.

La LRL prévoit, entre autres choses, l'interdiction du port d'un signe religieux à tout membre du personnel du centre de services scolaire qui se trouve sur les lieux mis à la disposition d'une école ou d'un centre ou est en présence d'un élève. L'interdiction s'applique au personnel embauché après le 19 mars 2025 ou ayant changé de fonction après cette date.

Ces lois prévoient également l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert.

De plus, la LRL a également pour objet de promouvoir, notamment dans le cadre des services éducatifs, la qualité du français, seule langue commune de la nation québécoise, au sein du système scolaire public afin de permettre l'adhésion et la contribution de tous à la culture distincte de cette nation.